

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

Objet :
Le Creux de l'Enfer –
Centre d'Art
Contemporain (CAC) –
Désignation des
représentants

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN,
Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard
BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT


LE CREUX DE L'ENFER – CENTRE D'ART CONTEMPORAIN – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Considérant** que l'article 5 des statuts de cette association prévoit des membres de droit dont le Maire et 2 représentants du Conseil Municipal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Désigne** les deux représentants de la Ville au sein de cette association, le Maire est membre de droit:
 - Louis-Emmanuel BODINAT du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
 - Henri-Louis FAYET du groupe « Mieux vivre à Thiers » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX

